

## **A Paris, plus de la moitié de la voirie à 30km/h d'ici septembre 2017**

**Christophe Najdovski a proposé mardi au Conseil de Paris d'abaisser la vitesse à 30 km/h sur 150 km de voirie supplémentaires au 1er semestre 2017. C'est ainsi plus de la moitié de la voirie parisienne qui verra bientôt la vitesse des véhicules limitée.**

Anne Hidalgo s'est engagée à généraliser les zones à 30 km/h d'ici 2020, à l'exception des grands axes, afin d'apaiser l'espace public, de rendre la rue plus sûre et de réduire les nuisances sonores liées au trafic routier.

Cet engagement fort pour l'amélioration du cadre de vie est intégré au Plan Vélo 2015-2020, avec une enveloppe dédiée de 30M€ sur un total de 150M€ affectés à ce plan. En 2015, un ensemble de zones 30 a été créé dans les 4 premiers arrondissements du centre de Paris, ainsi que les 8e, 11e, 12e, 13e, 17e et 20e arrondissements, sur un linéaire total de 88 km.

Le Conseil de Paris a approuvé mardi le programme 2016, qui prévoit la réalisation d'un nouvel ensemble de zones 30 dans les 8e, 9e, 10e, 13e, 14e, 15e, 18ème et 19e arrondissements, pour un total de 150km de voirie. Il permettra le passage de plus de la moitié de Paris à 30 km/h d'ici le 1er semestre 2017.

### **Les principaux quartiers concernés sont :**

- Mairie du 8e (8e)
- Châteaudun - Maubeuge (9e)
- Saint Vincent de Paul - Gare du Nord - Château d'Eau (10e)
- Banquier - Moulins - Bollé - Cailloux - Klee - Pinel - Poterne - Rungis - Ext Croulebarbe - Extension Pascal (13e)
- Catalogne - Daguerre - Château - Larousse - Paul Appell – Maurice d'Ocagne (14e)
- Georges Brassens - Falguière - Vaugirard (15e)
- Évangile - Poissonniers - Jules Joffrin (18e)
- Curial - Mathurin Moreau - Petit-Jaurès - David d'Angers - Pré Saint Gervais (19e)

Ces projets sont en cours de discussion avec les Mairies d'arrondissements et la Préfecture de Police, celle-ci étant co-décisionnaire en matière de circulation. Ils bénéficieront du soutien financier de la Région Ile-de-France.

**La réduction de la vitesse à 30 km/h présente de multiples avantages :**

- le niveau sonore est divisé par 2 ;
- le risque d'accident mortel est divisé par 9 grâce une distance de freinage beaucoup plus courte et un champ de vision bien plus large ;
- pour les automobilistes, la circulation est plus fluide et cela permet des économies de carburant,
- pour les commerçants, la ville apaisée est également bénéfique : les études montrent que les personnes qui se déplacent à pied ou à vélo dans une ville à 30 km/h sont des clients plus fréquents que les automobilistes.

Des double sens cyclables seront créés sur les voies à sens unique aménagées en zone 30 d'ici la fin de l'année. Sur les grands axes restant à 50 km/h, Paris réalisera également des aménagements cyclables protégés de la circulation automobile, toujours dans le cadre du Plan Vélo 2015-2020.

**Contact presse :** Nadhéra Beletreche / 01 42 76 49 61 / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)